

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563

2 mars 2012

SOMMAIRE

3B4Sports S.A.	26978	Biltong S.A.	27019
Agrilux Immobilière S.A.	27001	Boninvest s.à.r.l.	27022
"AMS Auto S.à.r.l."	26978	Bonvalot S.A.	27023
Anémones Property S.A.	27001	Bordeso Holding S.A.	27022
A-Participations S.A.	27000	Bruyères Property S.A.	27003
A-Participations S.A.	27001	Bufab S.à r.l.	27004
A-Participations S.A.	27000	Burinvest Immo A.G.	27020
A-Participations S.A.	27000	By Léa S.à r.l.	27017
Arcelor Commercial Rebar S.A.	27001	Café Camping Bertrand S.à.r.l.	27020
Arminius Development S. à r.l.	27002	Café RIVA S.à r.l.	27021
ATLA s.à.r.l. (Atelier Thill-Lentz, Assel- born)	27002	Capicork S.A.	27021
Atos Medical S.à.r.l.	27002	Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l.	27021
A-Trade S.A.	27001	Carpenter Technology Luxembourg S.à r.l.	27021
Atwood S.A.	27003	Carspaze Services GmbH & Co. KG	27021
Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l.	27002	Centre Commercial de Walferdange S.à r.l.	27024
Avico Junk S.à r.l.	27003	Cidron Pord S.à r.l.	27004
Banchereau Finance S.à r.l.	27017	C.V. Lux s.à r.l.	27020
Beauty & Soul S.A.	27018	Midelbe S.A.	27024
BE Investco Luxembourg S.à.r.l.	27018	Norbord S.à r.l.	26978
Berenberg Lux Invest S.A.	27018	SHCO 30 S.à r.l.	27019
Be to Be S.A.	27003	UBS Target Fund	27022
Bhoutan 4 S.A.	27018	Vitus S.A.	27003
Biloba S.A.	27019		

Norbord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 14 décembre 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012011441/13.

(120012443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

"AMS Auto S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.332.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011493/10.

(120013780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

3B4Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.018.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Global Sporting Rights Investments S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg whose registered office is at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.163963,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 15th of December 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of "3B4 Sports S.A.", a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.018, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 September 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 December 2011, number 2975, page 142754 (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital required the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create the following new classes of shares in the Company's share capital:

- class A shares (the "Class A Shares");
- class B shares (the "Class B Shares");
- class C shares (the "Class C Shares");
- class D shares (the "Class D Shares");

each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations as set out in the Articles of the Company (as amended by the following resolutions).

Second resolution

The Shareholder decides to convert the existing ninety thousand (90,000) shares into Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares equally, so that the existing shares are divided into classes of shares and held by the Shareholder as follows:

- twenty-two thousand five hundred (22,500) Class A Shares;
- twenty-two thousand five hundred (22,500) Class B Shares;
- twenty-two thousand five hundred (22,500) Class C Shares; and
- twenty-two thousand five hundred (22,500) Class D Shares.

Third resolution

The Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by seventy-four million three hundred and ten thousand Euro (EUR 74,310,000.-),

so as to bring it from its current amount of ninety thousand Euro (EUR 90,000.-) to seventy-four million four hundred thousand Euro (EUR 74,400,000.-),

by creating and issuing eighteen million five hundred and seventyseven thousand five hundred (18,577,500) Class A Shares, eighteen million five hundred and seventy-seven thousand five hundred (18,577,500) Class B Shares, eighteen million five hundred and seventy-seven thousand five hundred (18,577,500) Class C Shares and eighteen million five hundred and seventy-seven thousand five hundred (18,577,500) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") which are redeemable (for the purposes of and under the conditions of article 49-8 of the 1915 Law), having such rights and obligations as set forth in the Articles of the Company (as amended by the following resolutions).

The New Shares are then subscribed and paid in by the actual shareholders and by a new shareholder as follows:

- seventeen million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-six (17,587,376) Class A Shares, seventeen million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-six (17,587,376) Class B Shares, seventeen million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-six (17,587,376) Class C Shares and seventeen million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-six (17,587,376) Class D Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-)

are subscribed by Global Sporting Rights Investments S.à r.l., prenamed, being the existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of seventy-million three hundred and forty-nine thousand five hundred and four Euro (EUR 70,349,504.-) relating to these new shares is entirely allocated to the share capital of the Company;

- nine hundred and ninety thousand one hundred and twenty-four (990,124) Class A Shares, nine hundred and ninety thousand one hundred and twenty-four (990,124) Class B Shares, nine hundred and ninety thousand one hundred and twenty-four (990,124) Class C Shares and nine hundred and ninety thousand one hundred and twenty-four (990,124) Class D Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-)

are subscribed by, EOS Servizi Fiduciari S.p.A., a società fiduciaria under the law of Italy n. 1966 / 1939 having its registered office at Via Montebello, 39 -Milan -Italy, registered with the italian Registro delle Imprese number 07068510150, being the new shareholder, here represented Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 15th of December 2011.

Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of three million nine hundred and sixty thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 3,960,496.-) relating to these new shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l. waived its preferential subscription rights in respect of the issue of new shares to EOS Servizi Fiduciari S.p.A pursuant to this resolution in accordance with article 32-3 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time. Global Sporting Rights Investments S.à r.l. also waive any convening and other formalities in respect of this capital increase.

Therefore, the global contribution of seventy-four million three hundred and ten thousand Euro (EUR 74,310,000.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary. The Shareholder and EOS Servizi Fiduciari S.p.A. are hereinafter together referred to as the "Shareholders".

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend Article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision and to insert several new paragraphs which shall henceforth read as follows:

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is fixed at seventy-four million four hundred Euro (EUR 74,400,000.-) represented by seventy-four million four hundred thousand (74,400,000.-) redeemable (for the purposes of and under

the conditions of article 49-8 of the 1915 Law) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each all of which are fully paid up divided into four (4) classes, as follows:

5.1.1 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class A shares (the "Class A Shares"),

5.1.2 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class B shares (the "Class B Shares"),

5.1.3 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class C shares (the "Class C Shares"),

5.1.4 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class D shares (the "Class D Shares"), Together referred to as the "Shares" and each a "Share" and having such rights and features as set out in the Articles.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.5.1 All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class D).

5.5.1 In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.6 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.7 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles.

5.8 Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares of the Company to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 16.3 (b) of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.10 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders further decide to amend Article 7 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

" **7.** The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law and subject to the prior approval of the Board of Directors."

Sixth resolution

The Shareholders decide to create two classes of directors and therefore to amend Article 8.1 and 8.5 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

" **8.1.** Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director") consisting of class A directors (if any was appointed) (the "Class A Directors") and class B directors (the "Class B Directors")

8.5.

8.5.1 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years. In the event that a Director is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be one year.

8.5.2 All Class A Directors shall be chosen among candidates proposed by the Financial Investor (as defined in the Shareholders' Agreement) and shall be employees of the group which controls the Financial Investor.

8.5.3 If requested by the Managers' Representative (as defined in the Shareholders' Agreement), one board member shall be chosen among candidates proposed by the Managers and the Fiduciary Company (as defined in the Shareholders' Agreement) and be a Class B Director.

8.5.4 If requested by the Financial Investor, additional board members shall be chosen among candidates proposed by the Financial Investor, who shall be independent from the Financial Investor and be Class C Directors.

For the purposes of this Article, the "Shareholders' Agreement" means any shareholders agreement in relation to the Company to be entered into from time to time and as amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time in accordance with the terms thereof.

Seventh resolution

The Shareholders decide to amend the representation clause and therefore Article 10 of the Articles of the Company shall henceforth read as follows:

" **10.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has one Director, that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, any two Directors including at least one Class A Director;

10.3 any Managing Director (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

Eighth resolution

The Shareholders decides to amend the majority requirements of Article 12.4 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

" **12.4.** The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented but including the favourable vote of at least one Class A Director."

Ninth resolution

The Shareholders decide to amend Article 16 of the Articles of the Company concerning the distribution clause which shall henceforth read as follows:

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 In the event that a dividend is declared in accordance with these articles, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the Shareholders:

(a) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their shares regardless of class.

(b) after the dividend set out above, all remaining income to be paid by way of dividend (the "Excess") if any, shall be paid to the holders of Class D Shares or if the Class D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class A Shares.

16.4 For the avoidance of doubt, the payments to be made under this Article are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

16.5 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Luxembourg Law and in accordance with the other applicable provisions of the Luxembourg Law.

16.6 Notwithstanding the preceding provisions and subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors is authorized to pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in this Article before the end of the financial year and subject to and in accordance with the applicable legal provisions.

Tenth resolution

The Shareholders decide to amend Article 17 of the Articles of the Company concerning the liquidation clause which shall henceforth read as follows:

" 17. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 16."

Eleventh resolution

The Shareholders decide to re-designate the existing directors as Class A Directors and appoint Philippe Blatter as Class B Director.

The Board of Directors will be therefore composed as follows:

- HALSEY S.à r.l., Class A Director,
- Mrs Kristel Segers, Class A Director,
- Mrs Daphné Ribot, Class A Director,
- Mr Paul GUNNER, Class A Director,
- Mr Charles BARTER, Class A Director, and
- Philippe Blatter, Class B Director.

Twelfth resolution

The Shareholders decide, that as a result of the above resolutions, the Articles of the Company in their integrality shall read as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of 3B4Sports S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is fixed at seventy-four million four hundred Euro (EUR 74,400,000.-) represented by seventy-four million four hundred thousand (74,400,000.-) redeemable (for the purposes of and under the conditions of article 49-8 of the 1915 Law) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each all of which are fully paid up divided into four (4) classes, as follows:

5.1.1 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class A shares (the "Class A Shares"),

5.1.2 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class B shares (the "Class B Shares"),

5.1.3 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class C shares (the "Class C Shares"),

5.1.4 eighteen million six hundred thousand (18,600,000) class D shares (the "Class D Shares")

Together referred to as the "Shares" and each a "Share" and having such rights and features as set out in the Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.5.1 All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class D).

5.5.2 In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.6 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.7 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles.

5.8 Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares of the Company to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 16.3(b) of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

-"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.10 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law and subject to the prior approval of the Board of Directors.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director") consisting of class A directors (the "Class A Directors"), class B directors (if any was appointed) (the "Class B Directors"), and class C directors (if any was appointed) (the "Class C Directors").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5

8.5.1 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years. In the event that a Director is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be one year.

8.5.2 All Class A Directors shall be chosen among candidates proposed by the Financial Investor (as defined in the Shareholders' Agreement) and shall be employees of the group which controls the Financial Investor.

8.5.3 If requested by the Managers' Representative (as defined in the Shareholders' Agreement), one board member shall be chosen among candidates proposed by the Managers and the Fiduciary Company (as defined in the Shareholders' Agreement) and be a Class B Director.

8.5.4 If requested by the Financial Investor, additional board members shall be chosen among candidates proposed by the Financial Investor, who shall be independent from the Financial Investor and be Class C Directors.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

For the purposes of this Article, the "Shareholders' Agreement" means any shareholders agreement in relation to the Company to be entered into from time to time and as amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time in accordance with the terms thereof.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has one Director, that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, any two Directors including at least one Class A Director;

10.3 any Managing Director (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 Any two Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented but including the favourable vote of at least one Class A Director.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of videoconferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5,

13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Wednesday of the month of June at 11 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Board of Directors and the Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

14.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The Auditors may be re-appointed.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 In the event that a dividend is declared in accordance with these articles, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the Shareholders:

(a) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their shares regardless of class.

(b) after the dividend set out above, all remaining income to be paid by way of dividend (the "Excess") if any, shall be paid to the holders of Class D Shares or if the Class D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class A Shares.

16.4 For the avoidance of doubt, the payments to be made under this Article are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

16.5 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Luxembourg Law and in accordance with the other applicable provisions of the Luxembourg Law.

16.6 Notwithstanding the preceding provisions and subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors is authorized to pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in this Article before the end of the financial year and subject to and in accordance with the applicable legal provisions.

17. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 16.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 7500.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze le quinze décembre

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Global Sporting Rights Investments S.à.r.l., un société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 163963, représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2011

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire ("Actionnaire") de 3B4Sports S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.164.018 (la "Société"), et constituée par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2011 et dont les statuts (les "Statuts") ont encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association en date du 5 décembre 2011, numéro 2975, page 142754. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Actionnaire représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de créer les nouvelles classes d'Actions suivantes, dans le capital social de la Société:

- les actions de classe A (les "Actions de Classe A");
- les actions de classe B (les "Actions de Classe B");
- les actions de classe C (les "Actions de Classe C");
- les actions de classe D (les "Actions de Classe D");

ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et les droits et obligations tels que prévus dans les Statuts de la Société (tels que modifiés par les présentes résolutions).

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide en conséquence de convertir les quatre-vingt dix mille (90.000) Actions existantes de la Société en Actions de Classe A, en Actions de Classe B, en Actions de Classe C et en Actions de Classe D, de manière égale, de telle manière que les Actions existantes soient divisées en classe d'actions et détenues par lui comme suit:

- vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions de Classe A;
- vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions de Classe B;
- vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions de Classe C; et
- vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions de Classe D;

Troisième résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante quatorze millions trois cent dix mille Euros (EUR 74.310.000,-)

afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt dix mille Euros (EUR 90.000,-) à celui de soixante quatorze millions quatre cent mille Euros (EUR 74.400.000,-)

par l'émission et la création de dix-huit millions cinq cent soixante-dix sept mille cinq cents (18.577.500) Actions de Classe A, dix-huit millions cinq cent soixante-dix sept mille cinq cents (18.577.500) Actions de Classe B, dix-huit millions cinq cent soixante-dix sept mille cinq cents (18.577.500) Actions de Classe C, et dix-huit millions cinq cent soixante-dix sept mille cinq cents (18.577.500) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles

Actions") représentées par des actions rachetables (pour les besoins et conformément aux conditions de l'article 49-8 de la Loi de 1915) ayant chacune les droits et obligations tels que prévus dans ces Statuts (tels que modifiés par les résolutions suivantes).

Les Nouvelles Actions sont souscrites et entièrement libérées par l'actuel actionnaire ainsi que par un nouvel actionnaire, comme suit:

- dix-sept millions cinq cent quatre-vingt sept mille trois cent soixante-seize (17.587.376) Actions de Classe A, dix-sept millions cinq cent quatre-vingt sept mille trois cent soixante-seize (17.587.376) Actions de Classe B, dix-sept millions cinq cent quatre-vingt sept mille trois cent soixante-seize (17.587.376) Actions de Classe C et dix-sept millions cinq cent quatre-vingt sept mille trois cent soixante-seize (17.587.376) Actions de Classe D chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) sont souscrites par Global Sporting Rights Investments S.à.r.l., susmentionné, actionnaire existant de la Société. Ces nouvelles actions ont été payées par un apport en numéraire. Le montant total de soixante-dix millions trois cent quarante-neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 70.349.504,-) lié à ces nouvelles actions est entièrement attribué au capital social de la Société;

- neuf cent quatre-vingt dix mille cent vingt-quatre (990.124) Actions de Classe A, neuf cent quatre-vingt dix mille cent vingt-quatre (990.124) Actions de Classe B, neuf cent quatre-vingt dix mille cent vingt-quatre (990.124) Actions de Classe C et neuf cent quatre-vingt dix mille cent vingt-quatre (990.124) Actions de Classe D chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) sont souscrites par EOS Servizi Fiduciari S.p.A., une società fiduciaria du droit Italien n. 1966 / 1939 ayant son siège social situé Via Montebello, 39 -Milan -Italie, immatriculée auprès du Registro delle Imprese numéro 07068510150, représenté ici par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2011. Ces nouvelles Actions ont été payées par un apport en numéraire. Le montant total de trois millions neuf cent soixante mille quatre cent quatre-vingt seize Euros (EUR 3.960.496,-) lié à ces nouvelles actions est entièrement attribué au capital social de la Société.

Au titre de cette résolution, Global Sporting Rights Investments S.à.r.l. a renoncé à ses droits préférentiels de souscription concernant l'émission des nouvelles actions au bénéfice de EOS Servizi Fiduciary S.p.A., et ce, conformément à l'article 32-3 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, modifiée le cas échéant. Global Sporting Rights Investments S.à.r.l. renonce également à toute convocation et autres formalités au titre de cette augmentation de capital.

Ainsi, l'apport total de soixante quatorze millions trois cent dix mille Euros (EUR 74.310.000,-) pour les Nouvelles Actions sera entièrement attribué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions a été produite au notaire soussigné.

L'Actionnaire et EOS Servizi Fiduciari S.p.A. sont collectivement ci-après désignés comme les "Actionnaires".

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter la décision ci-avant, et insérer plusieurs nouveaux paragraphes qui seront dorénavant rédigés comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-quatorze millions quatre cent mille euros (EUR 74.400.000,-) représenté par soixante-quatorze millions quatre cent mille (74.400.000) actions rachetables (pour les besoins et conformément aux conditions de l'article 49-8 de la Loi de 1915) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune qui ont toutes été intégralement libérées, divisées en quatre (4) classes, comme suit:

5.1.1 dix-huit millions six cent mille (18.600.000) actions de classe A, (les "Actions A"),

5.1.2 dix-huit millions six cent mille (18.600.000) actions de classe B (les "Actions B"),

5.1.3 dix-huit millions six cent mille (18.600.000) actions de classe C (les "Actions C"),

5.1.4 dix-huit millions six cent mille (18.600.000) actions de classe D (les "Actions D"),

Ensemble les "Actions" et individuellement une "Action", ayant les droits décrits dans les présents Statuts. Les titulaires des Actions sont désignés collectivement comme étant les "Actionnaires" et "Actionnaire".

5.2 Les Actions ont la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Actionnaire (s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tous doutes, de telles décisions peuvent, sans que cela soit obligatoire, décider d'allouer à l'apporteur le montant apporté.

5.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée conformément aux dispositions des Statuts.

5.5.1 Toutes les Actions sont rachetables dans le respect des conditions et modalités suivantes (pour les besoins des présents Statuts, rachetable signifie que les Actions sont rachetées puis annulées). La Société doit informer les titulaires

des Actions avant tout rachat. Le rachat a lieu à l'initiative de la Société, sous réserve du cas où la demande de rachat émanerait des Actionnaires, et pour une ou plusieurs classes entières d'Actions (par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces même(s) classe(s)). Dans le cas d'un rachat de classes d'Actions, ce rachat sera fait dans l'ordre alphabétique croissant (débutant avec la classe D).

5.5.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une classe d'Actions, une telle classe d'Actions donne droit à ses titulaires, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les titulaires des Actions de la classe d'Actions rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de la classe détenue par eux et annulée.

5.6 La Valeur d'Annulation Par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la classe d'Actions devant être rachetée.

5.7 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil d'Administration sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts.

5.8 A compter du rachat des Actions de la classe d'Actions concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Actions, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions de la Société dans la mesure où les Actionnaires auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 5.10(b) des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe d'Actions devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe d'Actions pertinente conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe d'Actions devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation Par Action" signifie le montant d'annulation par Action à payer aux Actionnaires;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe d'Actions concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Actions ainsi annulées.

5.9 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.10 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société."

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 7 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **7. Cession des actions.** Les Actions seront cessibles conformément à la Loi de 1915 sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'Administration."

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de créer deux classes d'administrateurs et par conséquent de modifier l'article 8.1 et 8.5 des Statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

" **8.1.** Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur") en ce compris des administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A"), de classe B (si de tels administrateurs ont été nommés) (les "Administrateurs de Classe B") et de classe C (si de tels administrateurs ont été nommés) (les "Administrateurs de Classe C").

8.5

8.5.1 Chaque Administrateur est nommé sur décision de l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans. Si un Administrateur est nommé sans indication concernant la fin de son mandat, alors la durée de son mandat sera réputée être d'un (1) an.

8.5.2 Tous les Administrateurs de Classe A seront désignés parmi les candidats proposés par l'Investisseur Financier (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) et devront être des employés du groupe qui contrôle l'Investisseur Financier.

8.5.3 A la demande du Représentant des Gérants (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires), un des membres doit être désigné parmi les candidats proposés par les Gérants et la Société Fiduciaire (tel que définis dans le Pacte d'Actionnaires) et être un Administrateur de Classe B.

8.5.4 A la demande l'Investisseur Financier, d'autres membres du conseil seront désignés parmi les candidats proposés par l'Investisseur Financier, qui seront indépendants vis-à-vis de l'Investisseur Financier et seront des Administrateurs de Classe C."

Pour les besoins de cet Article, le terme "Pacte d'Actionnaires" signifie tout pacte d'actionnaires en relation avec la Société conclu le cas échéant et tel que modifié, mis à jour, complété ou autrement modifié le cas échéant conformément aux termes de celui-ci.

Septième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 10 des Statuts de la Société relatif à la représentation, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société a un Administrateur, cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, deux Administrateurs (agissant conjointement) incluant au minimum un Administrateur de Classe A;

10.3 tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué."

Huitième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 12.4 des Statuts de la Société concernant les conditions de majorité requises pour les décisions des administrateurs, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **12.4.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que dans la mesure où la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés mais incluant le vote favorable d'au moins un Administrateur de Classe A."

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 16 des Statuts de la Société concernant la distribution sur les actions, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **16. Distribution sur les actions.**

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, distribuer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16.3 Si un dividende est distribué conformément aux présents Statuts, alors les dispositions suivantes s'appliqueront à la distribution dudit dividende, à moins que les Actionnaires n'y renoncent:

(a) Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué équitablement à tous les Actionnaires au prorata de leurs actions indépendamment de leur classe.

(b) Après la distribution des dividendes susmentionnés, tout montant restant et destiné à être distribué sous forme de dividende ("Excès"), devra être payé aux titulaires d'Actions de Classe D; ou si les Actions de Classe D ont été annulées et n'existent plus, aux titulaires d'Actions de Classe C ou si les Actions de Classe C ont été annulées et n'existent plus; aux titulaires d'Actions de Classe B; ou si les Actions de Classe B ont été annulées et n'existent plus, aux titulaires d'Actions de Classe A.

16.4 Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de cet Article doivent l'être sur une base pari passu entre les titulaires d'Actions d'une même classe.

16.5 En toute hypothèse, des dividendes ne pourront être distribués et des Actions rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux autres dispositions légales luxembourgeoises applicables.

16.6 Nonobstant les dispositions précédentes et au titre des provisions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à faire des distribution de dividendes intérimaires à (aux) l'Actionnaire(s) conformément aux dispositions du présent Article avant la clôture de l'exercice en cours conformément aux dispositions légales applicables."

Dixième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 17 des Statuts de la Société concernant la liquidation de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **17. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi de 1915.

Le boni de liquidation sera alloué conformément aux dispositions de l'Article 16."

Onzième résolution

Les Actionnaires décident de re-classifier les Administrateurs existants en tant qu'Administrateurs de Classe A et nomment Philippe Blatter en qualité d'Administrateurs de Classe B.

Ainsi, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- HALSEY S.à r.l., en qualité d'Administrateur de Classe A,
- Mme Kristel Segers, en qualité d'Administrateur de Classe A,
- Mme Daphné Ribot, en qualité d'Administrateur de Classe A,
- M. Paul GUNNER, en qualité d'Administrateur de Classe A,
- M. Charles BARTER, en qualité d'Administrateur de Classe A, et
- Philippe Blatter, en qualité d'Administrateur de Classe B.

Twelfth résolution

Les Actionnaires décident, suite aux précédentes résolutions, que les Statuts de la Société dans leur intégralité seront rédigées comme suit:

"

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de 3B4Sports S.A. (la "Société"), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant, (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg sur décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") adoptée conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Dans l'hypothèse où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, et de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient sur le point de se produire, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise. De telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. La Société a pour objet:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature que ce soit et de détenir ces mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne physique ou morale ayant une activité commerciale;

3.3 d'investir avec et de gérer l'argent et les fonds de la Société conformément aux décisions du Conseil d'Administration, et de prêter des fonds et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, ou de lever des fonds et de garantir le paiement de sommes d'argent, conformément aux décisions du Conseil d'Administration, en ce compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation, regrouper, fusionner et constituer un partenariat (partnership) ou conclure tout accord pour partager des profits, constituer une communauté d'intérêts, une coopération, une joint-venture, réaliser des concessions réciproques ou autre avec toute personne, en ce compris tout employé de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnisation ou des engagements de caution et de donner des sûretés pour l'exécution des obligations de et/ou pour le paiement de toute somme d'argent par toute personne (y compris toute personne morale dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Affiliée") qui est un associé de la Société ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Affiliée détient un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est partenaire de la Société pour toute activité commerciale ou entreprise conjointe), que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) ou non, et que ce soit par sûreté personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital social non libéré (présent et futur) ou par d'autres moyens; pour les besoins du présent Article le terme "garantie" inclut toute obligation, de quelque nature que ce soit, de payer, d'exécuter, de fournir des fonds pour le paiement ou l'exécution de, la garantie contre les conséquences de tout défaut de paiement présent ou futur, ou se porter fort, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, en ce compris des parts sociales, des obligations ou d'autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne morale, ayant ou non un objet similaire (partiellement ou totalement) à celui de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, valoriser ou gérer d'une autre manière tout ou partie des actifs et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans les paragraphes du présent Article (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire ou le biais de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toute action (y compris conclure, exécuter, et honorer des contrats, actes, accords avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon le Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie de l'objet de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société ne conclue pas une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante quatorze millions quatre cent mille euros (EUR 74.400.000,-) représenté par soixante quatorze millions quatre cent mille (74.400.000) actions rachetables (pour les besoins et conformément aux conditions de l'article 49-8 de la Loi de 1915) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune qui ont toutes été intégralement libérées, divisées en quatre (4) classes, comme suit:

5.1.1 dix-huit millions six cent mille actions de classe A, (les "Actions A"),

5.1.2 dix-huit millions six cent mille actions de classe B (les "Actions B"),

5.1.3 dix-huit millions six cent mille actions de classe C (les "Actions C"),

5.1.4 dix-huit millions six cent mille (18.600.000) actions de classe D (les "Actions D"),

Ensemble les "Actions" et individuellement une "Action", ayant les droits décrits dans les présents Statuts. Les titulaires des Actions sont désignés collectivement comme étant les "Actionnaires" et "Actionnaire".

5.2 Les Actions ont la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tous doutes, de telles décisions peuvent, sans que cela soit obligatoire, décider d'allouer à l'apporteur le montant apporté.

5.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée conformément aux dispositions des Statuts.

5.5.1 Toutes les Actions sont rachetables dans le respect des conditions et modalités suivantes (pour les besoins des présents Statuts, rachetable signifie que les Actions sont rachetées puis annulées). La Société doit informer les titulaires des Actions avant tout rachat. Le rachat a lieu à l'initiative de la Société, sous réserve du cas où la demande de rachat émanerait des Actionnaires, et pour une ou plusieurs classes entières d'Actions (par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces même(s) classe(s)). Dans le cas d'un rachat de classes d'Actions, ce rachat sera fait dans l'ordre alphabétique croissant (débutant avec la classe D).

5.5.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une classe d'Actions, une telle classe d'Actions donne droit à ses titulaires, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les titulaires des Actions de la classe d'Actions rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de la classe détenue par eux et annulée.

5.6 La Valeur d'Annulation Par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la classe d'Actions devant être rachetée.

5.7 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil d'Administration sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts.

5.8 A compter du rachat des Actions de la classe d'Actions concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Actions, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions de la Société dans la mesure où les Actionnaires auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article (b) des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe d'Actions devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe d'Actions pertinente conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe d'Actions devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation Par Action" signifie le montant d'annulation par Action à payer aux Actionnaires;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe d'Actions concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Actions ainsi annulées.

5.9 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.10 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les titulaires d'une Action notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est leur représentant; pour la Société le représentant sera considéré

comme étant le seul Associé pour cette Action, y compris pour l'exercice du droit de vote, du droit aux dividendes et autres droits de paiement.

7. Cession des actions. Les Actions seront cessibles conformément à la Loi de 1915 sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'Administration.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur") en ce compris des administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A"), de classe B (si de tels administrateurs ont été nommés) (les "Administrateurs de Classe B") et de classe C (si de tels administrateurs ont été nommés) (les "Administrateurs de Classe C").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnée par la nomination simultanée d'un successeur.

8.5

8.5.1 Chaque Administrateur est nommé sur décision de l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans. Si un Administrateur est nommé sans indication concernant la fin de son mandat, alors la durée de son mandat sera réputée être d'un (1) an.

8.5.2 Tous les Administrateurs de Classe A seront désignés parmi les candidats proposés par l'Investisseur Financier (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) et devront être des employés du groupe qui contrôle l'Investisseur Financier.

8.5.3 A la demande du Représentant des Gérants (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires), un des membres doit être désigné parmi les candidats proposés par les Gérants et la Société Fiduciaire (tel que définis dans le Pacte d'Actionnaires) et être un Administrateur de Classe B.

8.5.4 A la demande l'Investisseur Financier, d'autres membres du conseil seront désignés parmi les candidats proposés par l'Investisseur Financier, qui seront indépendants vis-à-vis de l'Investisseur Financier et seront des Administrateurs de Classe C.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour quelque raison que ce soit, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

Pour les besoins de cet Article, le terme "Pacte d'Actionnaire" signifie tout pacte d'actionnaires en relation avec la Société conclu le cas échéant et tel que modifié, mis à jour, complété ou autrement modifié le cas échéant conformément aux termes de celui-ci.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société a un Administrateur, cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, deux Administrateurs (agissant conjointement) incluant au minimum un Administrateur de Classe A;

10.3 tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, exception faite du/des premier(s) Administrateur(s) Général(aux) qui peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Deux Administrateurs peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, leur responsabilité et leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation ainsi que toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer le Président parmi les Administrateurs.

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement se réunir et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans satisfaire à tout ou partie des conditions de convocation et formalités, si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut désigner un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que dans la mesure où la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés mais incluant le vote favorable d'au moins un Administrateur de Classe A.

12.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée assister en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait que le quorum requis ne soit pas atteint par le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) effectivement présents. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou le Représentant de l'Administrateur) est aussi valide et opposable que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et cette résolution peut se présenter sous la forme d'un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre d'une transaction (une "Transaction Conflictuelle") soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit en informer le Conseil d'Administration et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu des intérêts opposés à ceux de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action concernant la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.6 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger des Actionnaires à augmenter leurs engagements dans la Société autrement que par un vote unanime des Actionnaires.

13.6

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts pourra valablement délibérer seulement si (a) au moins la moitié des Actions y est représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications des Statuts proposées et, si cela est possible, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne prendront pas en compte les votes attachés aux Actions pour lesquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire Associé ou non.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire ainsi qu'indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra chaque année le troisième mercredi du mois de juin à onze heures (11h), dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée dans un délai d'un (1) mois sur demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations devront être envoyées par courrier aux Actionnaires inscrits huit jours avant l'Assemblée, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions ont la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et retenues par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréé sont désignés ci-après comme étant l' "Auditeur").

14.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. La durée de leur mandat ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention relative à la durée de leur mandat, ils sont réputés avoir été nommés pour six (6) ans à compter de la date de leur élection.

14.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, distribuer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16.3 Si un dividende est distribué conformément aux présents Statuts, alors les dispositions suivantes s'appliqueront à la distribution dudit dividende, à moins que les Actionnaires n'y renoncent:

(a) Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué équitablement à tous les Actionnaires au prorata de leurs actions indépendamment de leur classe.

(b) Après la distribution des dividendes susmentionnés, tout montant restant et destiné à être distribué sous forme de dividende (l'"Excès"), devra être payé aux titulaires d'Actions de Classe D; ou si les Actions de Classe D ont été annulées et n'existent plus, aux titulaires d'Actions de Classe C ou si les Actions de Classe C ont été annulées et n'existent plus; aux titulaires d'Actions de Classe B; ou si les Actions de Classe B ont été annulées et n'existent plus, aux titulaires d'Actions de Classe A.

16.4 Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de cet Article doivent l'être sur une base pari passu entre les titulaires d'Actions d'une même classe.

16.5 En toute hypothèse, des dividendes ne pourront être distribués et des Actions rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux autres dispositions légales luxembourgeoises applicables.

16.6 Nonobstant les dispositions précédentes et au titre des provisions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à faire des distribution de dividendes intérimaires à (aux) l'Actionnaire(s) conformément aux dispositions du présent Article avant la clôture de l'exercice en cours conformément aux dispositions légales applicables.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi de 1915.

Le boni de liquidation sera alloué conformément aux dispositions de l'Article 16.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte nécessite une autre interprétation) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société ou toute autre personne morale, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles dispositions la remplaçant.

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et les termes généraux ne devront pas être interprétés de manière restrictive sous prétexte qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un type particulier d'actes de faits ou de choses ou par des exemples relevant de la définition des termes généraux;

18.1.3 Les titres de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 7.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57248. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005358/1208.

(120004509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011495/10.

(120013326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011496/10.

(120013327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 3 juin 2011 que:
- le commissaire aux comptes Monsieur François ELVINGER, demeurant au 280, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été remplacé par Monsieur Marcel STEPHANY, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012011498/15.

(120013329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011497/10.

(120013328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

A-Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Helmsange, 29, rue Jean Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 30.783.

Les Comptes annuels au 31/12/2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011499/11.

(120013745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Agrilux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.978.

Les Comptes annuels au 31/12/2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011500/11.

(120013679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Anémones Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.175.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 23 Janvier 2012

Le siège social de la société est transféré avec effet au 13 Janvier 2012 au:

18, Rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011507/11.

(120013347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Arcelor Commercial Rebar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011508/9.

(120013874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 31 décembre 2011 que:

Arminius Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a transféré:

- Cinq cents (500) parts sociales à TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. B 152398, avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 Janvier 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012011509/16.

(120013550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.334.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011510/12.

(120013662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle Im Grossen Brill.

R.C.S. Luxembourg B 135.222.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 320 du 7 février 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Luxembourg Sales SARL

Signature

Référence de publication: 2012011511/14.

(120013425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

ATLA s.à.r.l. (Atelier Thill-Lentz, Asselborn), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 179.

R.C.S. Luxembourg B 94.392.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011536/10.

(120013773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Atwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012011537/13.

(120013304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Avico Junk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 104.999.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012011538/10.

(120013642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Be to Be S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 153.665.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011540/10.

(120013282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 23 Janvier 2012

Le siège social de la société est transféré avec effet au 13 Janvier 2012 au:

18, Rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011544/11.

(120013349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Vitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.131.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ivar Günther avec adresse au Grossmatt 7, CH-6314 Unterägeri, actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Vitus S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 129.131, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1658 du 7 août 2007.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000.-EUR), représenté par mille (1000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Vitus S.A. et qu'en tant qu'actionnaire-unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Vitus S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58436. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011381/41.

(120012464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011545/12.

(120013663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Pord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.066.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Nordic Confectionary Limited, incorporated on February 9, 2005, with registered office at 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey, Channel Islands

The founder is here represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office – Object – Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, a limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the Company Act and the laws of September 18th, 1933, as amended and of December 28th, 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present Articles.

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders’ Meeting.

Art. 2. Definitions. «Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by

(i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

«Board of managers (conseil de gérance)» has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

«Class A Preferred Shares» means the preferred shares of class A and «Class A Preferred Share» means any of them;

«Class B Preferred Shares» means the preferred shares of class B and «Class B Preferred Share» means any of them;

«Class C Preferred Shares» means the preferred shares of class C and «Class C Preferred Share» means any of them;

«Class D Preferred Shares» means the preferred shares of class D and «Class D Preferred Share» means any of them;

«Class E Preferred Shares» means the preferred shares of class E and «Class E Preferred Share» means any of them;

«Class F Preferred Shares» means the preferred shares of class F and «Class F Preferred Share» means any of them;

«Class G Preferred Shares» means the preferred shares of class G and «Class G Preferred Share» means any of them;

«Class H Preferred Shares» means the preferred shares of class H and «Class H Preferred Share» means any of them;

«Class I Preferred Shares» means the preferred shares of class I and «Class I Preferred Share» means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

«General Shareholders’ Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Ordinary Shares» means the ordinary shares «Ordinary Share» means any of them;

«Shares» means the Shares of each class and “Share” means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total

Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The Company's name is "Cidron Pord S.à r.l. ".

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The subscribed capital of the Company is set at Fifty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 57,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;

All with a nominal value of One Hundred Euro (EUR 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as provided in the present article, each Share shall rank pari passu with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. eleven.-The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless approved by special resolution of the Shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

Art. 11. The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be cast at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the board of managers (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in compliance with as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board

meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one Class B manager. The board of managers chooses from among their members a chairman (the "Chairman"). The Chairman presides over meetings of the board of managers.

If the Company is managed by one (1) manager or two (2) managers, acting jointly, the resolutions of the manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any manager the Company is managed by a board of managers, the minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of managers which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) managers.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the signatures of at least one Class A Manager and one Class B Manager signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers any two of the managers and, in the event of classes of managers, by a Class A Manager and a Class B Manager signing jointly.

Art. 15. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five.

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a manager of the Company.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second Shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of Shareholders are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting by the dispositions of Section XII of the Company Law

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st .

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

Art. 20. Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution (0.20%).

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 23. The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 24. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of incorporation and end on December 31, 2012.

Subscription – Payment

All the 575 (five hundred and seventy-five) shares representing the capital have been entirely subscribed by Nordic Confectionary Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre, Belgium, on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne, Belgium, on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam, The Netherlands, on August 29, 1967, with professional address at 7A Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

In accordance with article fourteen of these Articles, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée

Comparaît:

Nordic Confectionary Limited, une société privée constituée le 9 février 2005 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Le fondateur ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi sur les sociétés commerciales et les lois du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à racheter / annuler mais réduit de

(i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de Parts Sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de Parts Sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de Parts Sociales en circulation à un moment donné;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales.

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute Assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société.

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elle;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. La dénomination de la société est Cidron Pord S.à r.l.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts approuvée par une résolution spéciale des Associés.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euros (EUR 57,500) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Chacune d'une valeur nominale de Cent Euro (EUR 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale par résolution spéciale. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les Sociétés Commerciales

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution spéciale de l' / des Associé (s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites, le cas échéant,

par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. Le Président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'Assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des gérant (s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un gérant de la société est gérée par un conseil de gérance, les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) gérants.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant classe B signant conjointement.

Art. 15. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales.

Toutefois, la tenue d'Assemblées Générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant leur approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des Associés, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés représentant plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée, une seconde Assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième Assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute Assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la section XII de la loi sur les Sociétés Commerciales.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes (0,20%).

Lorsque l'entière de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution spéciale des Associés. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution spéciale de l'Assemblée Générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et au détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de toutes dépenses afférentes à la liquidation, le résultat de la liquidation sera distribué aux actionnaires selon les règles établies pour la distribution de dividendes afin d'obtenir un résultat économique identique à celui qui aurait été obtenu si la distribution avait été faite selon ces mêmes règles.

Loi applicable

Art. 24. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les 575 (cinq cent soixante-quinze) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Nordic Confectionary Limited, préqualifiée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 57,500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

27017

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steenis, avocate, née à Rotterdam, Pays-Bas, le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 7A Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Conformément à l'article 14 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un de ses gérants de classe A et un de classe B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56025. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006960/703.

(120007153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

By Léa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 154.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011546/10.

(120013595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011547/9.

(120013834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.259.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011548/12.

(120013668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Beauty & Soul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 156.522.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012011549/16.

(120013542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Das vorliegende Dokument wurde erstellt, um die bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegten Informationen zu aktualisieren.

Herr Markus Taubert ist mit Wirkung vom 11. Januar 2012 als Mitglied und als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Berenberg Lux Invest S. A. zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Januar 2012.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

Harald Wörister / Anja Kilburg

Référence de publication: 2012011550/15.

(120013996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.721.

EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Patrick de FROIDMONT (juriste), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011551/17.

(120013436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Biloba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012011552/13.

(120013300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Biltong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 113.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012011553/10.

(120013341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

SHCO 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.882.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de la société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Marco Capello, gérant, né le 12 août 1960 à Peveragno, Italie, demeurant professionnellement au 16 Berkeley Street, London, W1J 80Z, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 23 novembre 2011, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Emilio Di Spiezio Sardo, gérant, né le 06 mars 1977 à Naples, Italie, demeurant professionnellement au 16 Berkeley Street, London, W1J 80Z, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 23 novembre 2011, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Johan Dejans, directeur, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 23 novembre 2011, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Madame Johanna van Oort, directeur, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 23 novembre 2011, et pour une durée indéterminée.

- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège sociale au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro 103336, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 23 novembre 2011, et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Marco Capello

- Monsieur Emilio Di Spiezio Sardo

Gérants de Classe B:

- Monsieur Johan Dejans
- Madame Johanna van Oort
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de publication aux Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Stijn Curfs

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012011479/41.

(120012717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2012, la société KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée administrateur au Conseil d'Administration. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017. Le mandat de l'administrateur Monsieur Jean BODONI n'a pas été renouvelé.

Lors de cette même assemblée, les mandats des Administrateurs, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Madame Marie BOURLOND représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Madame Marie BOURLOND représentant permanent, a été nommée aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19.01.2012.

Pour: BURINVEST IMMO A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012011560/24.

(120013431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

C.V. Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 71.569.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011561/10.

(120013775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Café Camping Bertrand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 12, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 143.520.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011562/10.

(120013765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Café RIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette.
R.C.S. Luxembourg B 136.964.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011563/10.

(120013708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Capicork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2012

1. L'assemblée a accepté les démissions avec effet immédiat de Monsieur Luc HANSEN, Monsieur Pierre LENTZ et Monsieur Philippe PONSARD, de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie A de la société.

2. L'assemblée a décidé de nommer trois nouveaux administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Joël MURCIA, demeurant 7, rue de la Paix, L-2312 Luxembourg,.,

- Monsieur Stéphane LISKA, demeurant au 44 avenue Charles de Gaulle 57100 Thionville.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011564/19.

(120013988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 150.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011566/9.

(120013603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Carspaze Services GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 138.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012011568/10.

(120013354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Carpenter Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 155.423.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012011567/11.

(120013761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Bordeso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.346.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2012.

Bordeso Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2012011558/15.

(120013626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Boninvest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, Résidence Les Laurentides Luxembourgeoises.

R.C.S. Luxembourg B 108.104.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011556/10.

(120013705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.795.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of January. Before us, Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

WAS HELD

an extraordinary general meeting of "UBS TARGET FUND", a "société d'investissement à capital variable", with registered office at L-2010 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, B.P. 91, incorporated under the form of a public limited liability company (société anonyme) pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, Civil law notary, residing in Luxembourg, dated June 2nd 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on July 4th 2002, number 1025.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, Civil law notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Jacques DELVAUX, Civil law notary residing in Luxembourg, dated February 26th, 2004 and published in the Mémorial on May 6th 2004, number 479.

The sole shareholder of the Company declared and requested the notary to record that:

- "UBS (Luxembourg) S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2010 Luxembourg, 33A avenue J.F. Kennedy, is the sole shareholder of the Company,

here duly represented by Mrs. Sandra Ehlers, professionally residing in 33 A, Avenue de J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the sole shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

-The sole shareholder of the Company considering itself as being duly convened and informed of the following agenda, the following resolutions may be adopted without convening notice:

Agenda

- 1) Decision on the dissolution of the Company.

- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Appointment of an auditor to the liquidation.
- 4) Miscellaneous.

- The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

As a consequence of the above, the sole shareholder of the Company resolves to appoint as liquidators:

1) Mr. Pierre-Antoine Boulat, Managing Director, born October 16, 1959 at Paris (France), with professional address at 33 A, Avenue de J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2) Dr. Holger R uth, Lawyer, born December 28, 1974 at Balve (Germany), with professional address at 33 A, Avenue de J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

The sole shareholder of the Company resolves that each liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and that each liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

- to delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix, for special or specific operations, under his own responsibility.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint "Ernst & Young Audit S.A.", a public limited liability company (soci t  anonyme), existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activit  Sydrall 2, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg) and registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771, as auditor to the liquidation.

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

In compliance with article 26 (2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, there will be no translation of this deed into one of the official languages of Luxembourg.

The document having been read to the representative of the sole shareholder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Sign : S. EHLERS, M. LECUIT.

Enregistr    Mersch, le 10 janvier 2012. Relation: MER/2012/78. Re u soixante-quinze euros (75,-  ).

Le Receveur (sign ): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME d livr e aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2012.

R f rence de publication: 2012010580/66.

(120012112) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Bonvalot S.A., Soci t  Anonyme.

Si ge social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.312.

Les comptes annuels au 31 d cembre 2009 ont  t  d pos s au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Signature.

R f rence de publication: 2012011557/10.

(120014031) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Centre Commercial de Walferdange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.640.

Les Comptes annuels au 31/12/2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011571/11.

(120013763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Midelbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.283.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société DRAGON MANAGEMENT GROUP INC., avec siège social à 122, Via Espana, Delta Tower Building 8th Floor, Panama, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme MIDELBE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 110.2 83,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1412 du 19 décembre 2005,

au capital social de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012011164/41.

(120012352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.